

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

BLOC 1 – ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP¹ DANS LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DANS LES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE

Le moniteur d'atelier accueille les personnes au sein de l'établissement, instaure une relation d'accompagnement, recueille leurs besoins et attentes afin de soutenir leur autodétermination et leur pouvoir d'agir. Il les accompagne au quotidien dans les activités de production et dans les apprentissages. En collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle, il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet professionnel de la personne et de son parcours professionnel au sein de l'établissement ou en dehors, en prenant en compte les enjeux d'inclusion.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Participation à la préparation et à la réalisation de l'accueil et de l'intégration des personnes accompagnées, nouveaux arrivants ou stagiaires-candidats à l'entrée dans l'établissement : - Contribution avec l'équipe pluriprofessionnelle à l'identification et à la mise en œuvre d'un parcours d'intégration. - Recueil d'informations nécessaires à l'accueil de la personne auprès des professionnels de l'équipe en charge de les collecter ou auprès de l'établissement d'origine. - Transmission aux personnes des éléments nécessaires à leur intégration (attendus et opportunités) et mobilisation des outils supports à l'accueil (livret d'accueil, livret de stage, ...). - Observation des comportements sociaux et évaluation des compétences professionnelles. - Transmission à l'équipe pluriprofessionnelle des éléments collectés selon les procédures de l'établissement	Instaurer et entretenir une relation avec les personnes accompagnées, sous différentes modalités, moments ou espaces, qui tiennent compte de leur capacité physique, psychique et/ou cognitive et des enjeux d'autodétermination et de pouvoir d'agir. - Recueillir la parole des personnes accompagnées, dans un cadre favorisant l'expression de leurs opinions, ressentis, attentes et préférences selon les règles éthiques et déontologiques instituées. - Transmettre des informations dont le contenu et la forme verbale et non verbale sont efficaces et adaptées à la situation de travail (primo-arrivant, stagiaire, temps partiel...) - Collecter de façon formelle ou informelle les informations nécessaires à une relation d'accompagnement adaptée. - Intervenir de manière bien-traitante auprès des personnes pour solliciter l'adaptation de leurs comportements en fonction des contextes et des événements, en lien avec le cadre du travail et le règlement de l'établissement, en s'appuyant sur leur pouvoir d'agir.	Explicitation de situations d'accompagnement vécues par le candidat et présentation à un jury : contextualisation, description, regard critique. • Les situations choisies sont individuelles ou collectives, ponctuelles ou récurrentes, mais toujours se situant dans le cadre d'une relation. • Les situations choisies, 1 à 3, doivent être représentatives des compétences du bloc 1 et montrer les actions menées par le candidat ainsi que le résultat de ses actions, en lien avec d'autres parties prenantes le cas échéant. • Si nécessaire, lorsque les situations choisies sont	Les situations vécues par le candidat et les questions du jury permettent d'évaluer les critères suivants : - La singularité de la personne accompagnée, ses besoins, ses demandes, ses ressentis, son projet dans le contexte du travail sont explicités. - Le type d'informations mobilisé par le candidat pour présenter-la personne accompagnée est pertinent et la manière de les collecter est adaptée. - Le candidat détaille-les modalités et les contenus de communication qui permettent à la personne accompagnée de se situer dans un contexte de travail adapté à sa situation. - Les adaptations de la posture relationnelle décrites par le candidat sont en lien avec la singularité de la personne son contexte et avec les

¹ La personne en situation de handicap citée à ce référentiel, et nommée la personne accompagnée, dispose de la reconnaissance Travailleur Handicapé et d'un statut spécifique. Elle peut être accueillie en ESAT (Dans ce cas, elle est une usagère d'un établissement médico-social), ou en Entreprise adaptée (dans ce cas, elle dispose d'un contrat de travail).

- Contribution aux décisions concernant les étapes du parcours de la personne en lien avec son projet professionnel. Préparation et facilitation de l'accueil et de l'intégration des personnes accompagnées, sous différents statuts, dans un lieu de travail extérieur, adapté ou ordinaire : - Contribution mobilisant des processus et outils adaptés au contexte du travail à l'extérieur de l'établissement, au sein de l'équipe pluriprofessionnelle et en articulation avec les encadrants du lieu de travail. Au quotidien, accueil des personnes accompagnées, organisation et ajustement de leur journée de travail en fonction de leur potentiel et de leurs demandes, régulation des comportements et veille au bien-être des personnes : - Evaluation de la capacité de travail disponible pour la journée en fonction de l'évolution des pathologies ou des handicaps au travers des échanges avec la personne lors de l'accueil physique. - Evaluation du mal-être physique ou psychique de la personne empêchant la mise au travail ou le mettant en danger et alerte des personnes compétentes au sein de l'équipe pluriprofessionnelle. - Vérification du bien être des personnes et du collectif au travail par l'observation du comportement social ou la productivité, ou l'échange avec la personne et l'équipe pluriprofessionnelle - Ajustement de son accompagnement et adaptation de ses interventions à la situation de la personne dans la limite de ses responsabilités	- Adapter sa posture relationnelle aux demandes, besoins et capacités du moment de la personne - Favoriser l'autodétermination des personnes concernant leurs attentes, et leur pouvoir d'agir sur les décisions qui les concernent dans le cadre défini en équipe pluriprofessionnelle. Mettre en œuvre et adapter un accompagnement quotidien bien-traitant de la personne en situation de handicap dans les différents contextes de travail et dans les différentes étapes de la vie professionnelle (Intégration, stage, évolution du temps de travail, préparation à la retraite...) pour favoriser son bien-être, et son épanouissement par la mobilisation de son autonomie, et en référence à son projet professionnel. - Contribuer avec l'équipe pluriprofessionnelle à évaluer et interpréter les comportements des personnes accompagnées dans les différentes situations et aux différents moments de la journée, par l'observation guidée et l'écoute active, si nécessaire avec des supports définis afin d'identifier au quotidien et sur le long terme les capacités physiques, psychiques, cognitives et relationnelles des personnes à s'investir dans le travail. - Définir, ajuster en permanence les contextes de travail aux capacités et aux demandes des personnes, aux moments de la journée et aux étapes de la vie professionnelle en fonction de leur expression et des événements. - Soutenir l'autodétermination de la personne accompagnée, lui offrir des opportunités pour élargir ses expériences et l'outiller dans sa capacité à faire des choix. - Prévenir et intervenir dans les situations de crise, de mal-être ou de détresse de façon bien-traitante, en prenant les décisions adaptées et nécessaires à la sécurisation des personnes et de leur entourage dans la limite de ses	insuffisamment représentatives des attendus du bloc 1, le jury peut lors de l'entretien élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celle présentée. • Le candidat est accompagné dans l'élaboration d'un dossier synthétique guidé de 8 à 10 pages, hors annexes et hors présentation de l'établissement, support de l'entretien. Ce dossier professionnel est assorti a minima d'un écrit professionnel issu du lieu de stage et validé par l'établissement. • Les points structurant l'écrit : - Description de la personne accompagnée, de sa situation individuelle, ou des caractéristiques du collectif concerné. - Description du contexte de la mission d'accompagnement : moment de la journée, activités réalisées... - Problématique rencontrée, actions menées et manière de les mener, notamment en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle : évaluation de la situation,	recommandations de bonnes pratiques en matière de bien-traitance. - Le candidat montre comment il mobilise le potentiel de la personne pour réguler ses comportements inadaptés au cadre du travail conformément au règlement fixé par l'établissement. - Le candidat explicite en quoi la relation instaurée permet l'autodétermination et le développement du pouvoir d'agir des personnes. - Les comportements et capacités au travail de la personne sont évalués à l'aide de techniques et d'outils adaptés. Le candidat décrit la manière dont il s'appuie sur l'équipe pluriprofessionnelle. - Le candidat explicite en quoi l'accompagnement réalisé permet d'ajuster de façon pertinente les contextes de travail à la personne accompagnée, et à ses rythmes de vie. - Le candidat démontre que les actions mises en place pour prévenir ou gérer les situations de crises sont cohérentes avec les comportements des personnes, les risques pour elles-mêmes ou leur entourage et articulées avec l'équipe pluriprofessionnelle selon les procédures en place. - Le candidat décrit les actions et méthodes lui permettant de développer les expériences de la personne et sa capacité à faire des choix. Il argumente leur pertinence.
--	---	--	--

Prévention et gestion des situations difficiles avec les personnes accompagnées dans la limite de ses responsabilités : - Observation du comportement des personnes, veille. - Régulation, rappel de la règle en cas d'écart avec les comportements attendus (sécurité, relations...). - Intervention en cas de crise et/ou conflit dans la limite de ses responsabilités selon les procédures en vigueur et rend compte. - Alerte, signalement des situations préoccupantes et des faits de maltraitance selon les procédures en vigueur. Quand la prise de poste et la réalisation du travail s'effectue hors présence du moniteur en autonomie ou au sein d'une autre organisation : - Disponibilité aux sollicitations de la personne accompagnée ou des encadrants du lieu de travail pour conduire les mêmes opérations qu'en présentiel si nécessaire, par les moyens et dans un délai les plus adaptés. - Contribution à la négociation des adaptations nécessaires avec les encadrants du lieu de travail en cas de travail dans une autre organisation. - Adaptation des situations de travail en cas de travail en situation d'autonomie. Contribution à l'élaboration, la réalisation et l'évolution du projet professionnel personnalisé de la personne accompagnée, favorisant son épanouissement : - Observation des comportements sociaux et des compétences professionnelles, échange avec la personne concernée, et transmission aux membres de l'équipe pluriprofessionnelle selon les consignes et dans les documents en vigueur dans l'établissement.	responsabilités, en articulation avec l'équipe pluriprofessionnelle. - Adapter l'accompagnement des personnes selon les contextes d'exercice, le statut de personnes (travailleurs en autonomie, mise à disposition, ESAT hors les murs...) en articulation avec les acteurs extérieurs à l'établissement. Communiquer et coopérer avec l'équipe pluriprofessionnelle de l'établissement, et ponctuellement avec les acteurs externes à l'établissement, sous une forme adaptée aux types d'informations, au degré d'urgence et de réactivité nécessaire, aux interlocuteurs, selon la réglementation et les procédures en vigueur dans l'établissement, afin d'élaborer et de mettre en œuvre le projet professionnel par un accompagnement adapté et inclusif. - Collecter et recueillir les informations nécessaires à la conduite de ses missions auprès de l'équipe pluriprofessionnelle afin de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé. - Transmettre et partager ses observations et ses interprétations dans les cadres définis au sein de l'établissement à l'équipe pluriprofessionnelle et aux acteurs externes à l'établissement selon les décisions prises en équipe. - Contribuer au sein de l'équipe pluriprofessionnelle à l'élaboration, à l'ajustement du projet professionnel personnalisé des personnes accompagnées, du parcours d'intégration ou d'accueil, à partir des besoins et attentes exprimées. - Formuler des propositions d'adaptation et d'affectation à des postes ou à des tâches, des propositions de stages ou de périodes d'observation, et d'orientation professionnelle concernant les personnes accompagnées dans une visée inclusive.	description des actions menées, résultats obtenus. - Regard critique et propositions d'amélioration. • Cet écrit sera transmis au jury 1 mois en amont de l'entretien. • La durée de l'entretien oral est de 30 min maximum (5 à 10 minutes de présentation orale, 20 à 25 minutes de questions et réponses avec le jury).	- Les adaptations de l'accompagnement en fonction des contextes d'exercice à l'extérieur de l'établissement sont argumentées et pertinentes. - Le rôle du candidat au sein de l'équipe pluri-professionnelle et en articulation avec les partenaires dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'ajustement du projet professionnel de la personne est clairement explicité. - Le candidat montre comment la personne accompagnée est associée de manière adaptée (en favorisant son autodétermination) à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet, et aux décisions qui la concerne. - Les informations collectées (comportements sociaux observés, compétences professionnelles évaluées, demandes de la personne...), et transmises sont précisées et permettent de suivre, d'adapter l'accompagnement de la personne et son projet. - Les destinataires, les cadres de transmission et les outils choisis sont argumentés et correspondent aux procédures mises en place, par ailleurs précisées. - Le candidat démontre que les propositions qu'il formule quant au projet de la personne tiennent compte des informations collectées, des souhaits, de l'expression de la personne et de la perspective inclusive de l'accompagnement.
---	---	--	--

- Proposition d'opportunités de découverte d'activités, de tâches, de contextes pour lui permettre de mieux définir ses centres d'intérêt et le soutenir dans l'élaboration et l'argumentation de ses choix professionnels. - Proposition à l'équipe pluriprofessionnelle et négociation avec la personne des objectifs, des actions ou des moyens pour réaliser les objectifs. - Mise en œuvre, suivi et évaluation des actions qui le concerne. Participation aux espaces de coordination de l'équipe de l'établissement et avec les partenaires éventuels : - Participation aux réunions de l'équipe pluriprofessionnelle, d'échanges opérationnels, en interne et/ou avec les partenaires - Participation aux temps de prise de recul sur la pratique institués dans l'établissement (projet d'établissement, projets divers, évaluation, analyse de pratique...) - Participation à l'accueil des nouveaux collègues au sein de l'équipe de l'établissement.	- Rendre compte de la mise en œuvre des décisions prises et des actions conduites dans le cadre du projet professionnel personnalisé pour la part qui le concerne, à l'équipe pluriprofessionnelle, selon les procédures définies au sein de l'établissement. Analyser et ajuster sa pratique professionnelle, en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les règles en vigueur au sein de l'établissement et les démarche d'amélioration de la qualité et compte tenu de l'évaluation des parcours des personnes accompagnées et de leur expression. - Se positionner en tant que moniteur d'atelier dans le secteur du travail protégé en référence au projet d'établissement et en articulation avec les missions des membres de l'équipe pluriprofessionnelle. - Prendre du recul et analyser sa pratique professionnelle en s'appuyant sur l'équipe pluriprofessionnelle, et quand ils existent, dans les espaces dédiés. - Etre attentif et se documenter concernant l'évolution de sa profession et des contextes d'exercice. - Formuler ses besoins en développement des compétences dans les espaces dédiés.		- Le candidat explicite ses missions et sa place au sein de l'équipe pluri-professionnelle en référant au cadre réglementaire, au projet d'établissement, à sa fiche de poste... - Le candidat explicite la manière dont il repère et intègre dans la pratique décrite les dimensions éthiques et/ou déontologiques des situations auxquelles il est confronté. Il réfère aux recommandations de bonnes pratiques. - Face aux situations décrites, les émotions sont nommées. L'analyse que le candidat fait de sa pratique, les actions mises en place, les ressources mobilisées démontre une capacité du candidat à la prise de recul. - Le candidat identifie les moyens à sa disposition pour s'informer sur les évolutions le concernant, pour formuler d'éventuels besoins en compétences.
--	---	--	--

BLOC 2 – ORGANISER, CONDUIRE LA PRODUCTION DE BIENS OU DE SERVICES ET ANIMER UNE EQUIPE EN SITUATION DE PRODUCTION EN MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE

Le moniteur d'atelier organise et conduit la production de biens et services correspondants aux engagements de l'établissement et aux demandes des clients, de façon à favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes accompagnées, en les associant et en tenant compte de leur projet professionnel. Il anime le collectif en situation de production afin de développer un climat d'entraide et de favoriser le bien-être et l'implication des personnes accompagnées. Il met en œuvre une production conforme aux normes de sécurité, de qualité en vigueur, dans une démarche éco-responsable.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Organisation de la production de biens ou de services dans son atelier ou appui à l'organisation d'une production hors de l'établissement, dans une démarche inclusive et éco-responsable : - Contribution à l'évaluation de la commande du client (Quantités, délais, technicité des tâches, coût de production). - Contribution à la relation commerciale selon l'organisation mise en place dans l'établissement. - Prise en compte des compétences disponibles à l'échelle de l'atelier et/ou de l'établissement pour répondre à une commande. - Constitution avec l'équipe pluri-professionnelle d'un collectif de travail au sein de son atelier ou en inter-atelier en fonction des compétences requises pour les tâches. - Négociation avec les personnes accompagnées de leur affectation en fonction de leur projet professionnel, de leur plan de développement des compétences et de leur intérêt. - Organisation du processus de production, de l'alimentation en	Organiser la production des biens et services en tenant compte des capacités, compétences, besoins et expressions des personnes, de la commande des clients, des engagements économiques et écoresponsables de l'établissement, dans une logique inclusive. - Contribuer sur sollicitation interne à évaluer la faisabilité et la pertinence d'une commande client sur le plan technique, économique et humain, à l'élaboration des devis et à la relation commerciale. - Organiser la production en fonction des informations reçues (documents de production), du projet et des capacités et compétences des personnes en atelier ou en inter-atelier en collaborant avec l'équipe de moniteurs d'atelier et identifier les opérations à conduire, leur ordonnancement et les processus de production possibles afin de choisir le plus adapté. - S'assurer de l'approvisionnement en matières premières et matériel dans les délais impartis ainsi que du bon fonctionnement des outils et équipements en mettant en œuvre au sein de l'établissement une maintenance de premier niveau. - Mobiliser les personnes accompagnées en tenant compte de leurs capacités, compétences professionnelles et de leur projet, en s'appuyant sur l'équipe pluriprofessionnelle. - Répartir les activités et consulter les personnes sur la réalisation projetée en expliquant les objectifs, les étapes, les modalités de travail, les points d'attention, le rôle et les opportunités pour chacun, veiller à ce que ce rôle soit compris afin de favoriser l'engagement des personnes dans l'activité.	Entretien avec le jury à partir : *d'une présentation explicitée à l'oral de pièces professionnelles relatives à une production de biens ou de services organisée et conduite par le candidat : • L'ensemble des pièces professionnelles est assemblé dans un dossier ordonné : - Ces pièces se composent a minima d'1 document professionnel par compétence (Commande, planning de travail, démarche de prévention des risques, étude ergonomique avec propositions d'amélioration...). Elles sont validées par le terrain de stage. - Elles sont assemblées dans un support cohérent qui se structure autour d'une introduction, et d'une conclusion. - Les pièces sont numérotées, un	Au travers des documents explicités relatifs à une production de biens ou de services et des questions posées, le jury évalue les critères suivants : - Le candidat explicite comment il contribue à appréhender la commande client pour évaluer sa faisabilité. - Le candidat démontre que l'organisation de la production est cohérente avec les informations techniques et économiques présentées. - La modalité d'organisation et de répartition des activités choisie est argumentée et tient compte des capacités et compétences disponibles dans l'atelier ou en inter-atelier. - L'explication du processus de production et la manière de consulter et d'y associer les personnes accompagnées est pertinente par rapport à leurs singularités et demandes. - L'adaptation de l'ergonomie des postes est argumentée au regard des besoins des personnes accompagnées. - Le candidat explicite comment il anticipe la maintenance de premier

matière première et/ou matière d'œuvre et des moyens de production dans une démarche éco-responsable. - Réalisation d'une maintenance de premier niveau. - Formalisation des supports adaptés aux capacités des personnes accompagnées pour favoriser leur compréhension des objectifs de production, leur responsabilisation et leur implication dans les tâches. - Adaptation ou intervention sur l'adaptation des postes et des tâches pour permettre aux personnes accompagnées de les réaliser. - Recherche et évaluation de la mise en œuvre la plus inclusive possible pour une commande donnée à toutes ses étapes. Conduite de la production de biens ou de service : - Veille à la mise en route de la production au moment prévu et fait respecter les règles de présence, d'assiduité et de sécurité. - Observation du rythme de production des personnes et de leur comportement pour veiller à leur sécurité et leur bien-être et intervention en cas de danger. - Régulation des conflits pour assurer la continuité de la production. - Réorganisation des collectifs de travail en fonction des événements, des absences ou des prises ou départs de poste décalés en tenant compte de la commande du client et des enjeux de qualité/délais.	- Adapter avec les personnes accompagnées l'ergonomie des postes de travail (rythme, environnement...) en fonction des besoins, en mobilisant autant que de besoin l'équipe pluriprofessionnelle. - Favoriser en accord avec les personnes les situations de travail inclusives et repérer, proposer, mettre en œuvre des opportunités d'activités visant à rendre visible les personnes accompagnées, leur reconnaissance et leur autonomie. Gérer le déroulement de la production de biens et services selon les engagements et les contraintes de l'établissement en tenant compte du projet des personnes et de leur besoin et expression. - S'assurer du bon déroulement de la production selon les engagements et contraintes de l'établissement (délais, qualité, coûts, démarche éco-responsable) en associant les personnes. - S'assurer avec les personnes accompagnées du respect des procédures, en conformité avec la démarche qualité et les impératifs liés à la transition écologique. - Adapter l'organisation de la production en fonction des événements et aléas éventuels. Notamment, avec l'aide de l'équipe pluriprofessionnelle, adapter les ressources du collectif de travail en fonction des présences et absences, des besoins et attentes des personnes afin d'assurer les engagements de production. - Participer à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à l'ajustement éventuel des process qualité et éco-responsables de l'établissement. - Communiquer avec les acteurs concernés des clients, fournisseurs, partenaires afin d'assurer la qualité des processus de production et de livraison selon les outils et procédures en vigueur dans l'établissement. Créer, avec les personnes accompagnées, les conditions favorisant une dynamique de groupe qui permette le développement des relations sociales au travail, leur bien-être et leur implication dans la production.	commentaire permet d'identifier le nom de la pièce, les acteurs concernés (Rédacteur, personnes associées, valideur...). * d'une observation commentée sur site de la pratique du candidat en matière de sécurité et d'adaptation des postes de travail : - Sur la base d'une grille d'observation et des explications du candidat, un formateur et le tuteur décrivent la pratique du candidat. La durée de l'entretien oral est de 30 min maximum (5 à 10 minutes de présentation orale, 20 à 25 minutes de questions et réponses avec le jury). Si nécessaire (Pièces professionnelles choisies insuffisamment représentatives des attendus du bloc 2 ou ne mettant pas assez en valeur les compétences du candidat), le jury peut, lors de l'entretien, élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celles présentées, notamment relatives à la gestion des aléas. Le dossier de pièces professionnelles et l'observation	niveau du matériel et l'approvisionnement des postes pour répondre aux enjeux de production. - Le candidat explicite en quoi les activités proposées aux personnes accompagnées répondent à la visée inclusive (visibilité, reconnaissance, autonomie) - Le candidat explicite en quoi le processus de production construit par l'équipe s'inscrit dans une visée écoresponsable. - Les outils, méthodes, supports présentés permettent de réaliser le suivi de la production, de l'adapter et d'associer les personnes concernées. - Le candidat explicite comment il s'assure que le processus de production mis en œuvre est réalisé en conformité avec la démarche qualité et éco-responsable de l'atelier et comment l'ensemble des acteurs y contribue. - Le candidat décrit une démarche de prévention et de gestion des aléas de production en équipe pluriprofessionnelle qui permet d'assurer les engagements de production (coût, délais, qualité...). - Le candidat montre que les communications (contenus, modalités) en direction des clients et fournisseurs sont adaptées aux différentes étapes du processus de production et au contexte des relations commerciales, et favorisent la qualité du processus de production.
---	---	---	--

- Gestion des aléas de production afin de s'assurer de la continuité du travail, maintenance curative des outils de production, et décision de l'arrêt de la production en cas de nécessité. - Contribution à la gestion des relations clients dans le suivi de la production et dans les modalités de livraison, et au suivi plus global de la satisfaction client. - Contribution avec l'équipe pluriprofessionnelle au suivi et à l'évaluation, à la régulation et à l'ajustement des situations de travail hors établissement ou en autonomie. Sécurité des biens et des personnes : - Mise en œuvre avec les personnes accompagnées au sein de son atelier d'une production conforme aux normes et règles de sécurité en vigueur. - Transmission au collectif de travail des consignes de sécurité, d'hygiène dans l'atelier et mise à disposition de supports explicatifs adaptés. - Veille sur la mise en œuvre conforme aux règles de sécurité dans une unité de production à l'extérieur de l'établissement.	- Se positionner en animateur de groupe au sein de son atelier afin de développer l'entraide au sein du collectif de travail, de réguler sa dynamique en accompagnant l'acceptation de la différence et en s'appuyant sur des rôles et des règles de fonctionnement appropriées. - Communiquer à l'ensemble du groupe, de façon adaptée et régulière, l'état d'avancement de la réalisation et en l'associant aux ajustements nécessaires, aux plannings correspondants afin de développer et maintenir l'implication. Garantir la sécurité des personnes et des biens dans son domaine de responsabilité en associant les personnes dans l'application des normes d'hygiène et de sécurité dans l'atelier ou en dehors de l'établissement, en tenant compte du DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques professionnels) élaboré dans son établissement. Intervenir avec l'équipe pluriprofessionnelle auprès des entreprises qui accueillent des personnes en période de mise en situation professionnelle, en mise à disposition, en stage, pour appuyer l'organisation inclusive d'une production, en adaptant sa posture, ses conseils, sa communication au contexte de l'entreprise accueillante et au statut de la personne.	commentée seront transmis au jury 1 mois en amont de l'entretien.	- Le candidat explicite en quoi la communication et la gestion du collectif de travail permet aux personnes de s'engager dans le processus de production. - Le candidat informe régulièrement les membres de l'équipe du rôle de chacun et entretient un climat d'entraide. Le candidat régule les conflits en situation de production avec l'aide éventuelle de l'équipe pluriprofessionnelle. - Les actions mises en place pour garantir la sécurité des biens et des personnes sont en lien avec le DUERP de son établissement. - Le candidat explicite comment il associe les personnes accompagnées dans l'application des normes d'hygiène et de sécurité. - Le candidat explicite en quoi il participe à l'organisation inclusive d'une production en entreprise de droit commun. - Le candidat explicite la manière dont il coordonne son intervention avec l'équipe pluriprofessionnelle. - Le candidat montre que les interventions mises en œuvre sont adaptées à l'entreprise et son contexte, et à la personne, son statut et sa singularité.
---	--	---	--

BLOC 3 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES.

FAVORISER LEUR RECONNAISSANCE ET L'ACCES A LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE

Le moniteur d'atelier contribue à l'identification des besoins en développement des compétences professionnelles, à l'identification et à la construction des situations de travail apprenantes, à l'élaboration des parcours pédagogiques, à l'animation des séquences d'apprentissage au sein de l'établissement et en dehors, selon l'organisation mise en place. Il participe à l'élaboration, la mise en œuvre, et à l'ajustement du plan de développement des compétences des personnes au sein de l'établissement en tenant compte de leur projet professionnel. Il respecte les choix et expressions des personnes, contribue plus globalement à la finalité inclusive de leur parcours professionnel.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Identification des demandes et des besoins de développement des compétences des personnes accompagnée et contribution à l'élaboration du plan de développement des compétences de l'établissement favorisant la réalisation de leur projet professionnel : - Contribution à la formalisation de supports d'évaluation des compétences adaptés aux personnes et aux différents contextes de travail (au sein ou hors établissement, en autonomie...) avec les acteurs concernés. - Réalisation de l'évaluation des compétences des personnes selon des modalités adaptées. - Partage des résultats avec les acteurs concernés selon les modalités et espaces de collaboration définis. - Participation à l'élaboration d'un plan de développement des compétences, négocié avec les personnes concernées et respectant leur choix, contribuant au projet professionnel de la personne. Participation à l'identification et à la création de situations d'apprentissage, dans et hors de l'établissement, adaptés aux personnes accompagnées et à leurs objectifs :	Evaluer les besoins en développement des compétences professionnelles des personnes afin de favoriser la réalisation de leur projet et alimenter le plan de développement des compétences de l'établissement, en articulation avec l'équipe pluriprofessionnelle et/ou les partenaires, avec pour perspective, l'inclusion en milieu ordinaire. - Evaluer les compétences professionnelles acquises et à acquérir, en mobilisant les outils et méthodes élaborés en équipe, en associant les personnes elles-mêmes et les acteurs concernés, sur les lieux de travail. - Elaborer avec la personne le parcours de développement des compétences individuelles répondant à son projet en s'appuyant sur les opportunités d'apprentissage internes et/ou externes et enrichir le plan de développement des compétences de l'établissement, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle. Identifier et construire des séquences d'apprentissage à partir de l'analyse des situations de travail réalisée au sein de l'établissement et en dehors, en collaboration avec les encadrants concernés, afin de proposer aux personnes accompagnées des parcours répondant à leurs besoins en développement des compétences et à leur projet professionnel, ainsi qu'à la réalisation des activités. - Analyser les situations de travail, les activités professionnelles et leur contexte, au sein de l'équipe pluriprofessionnelle et avec les entreprises partenaires,	Explicitation à partir d'une séquence d'apprentissage vécue par le candidat et présentée à un jury de sa contribution au processus de développement de compétences : • A partir d'une séquence d'apprentissage vécue, le candidat est accompagné dans la rédaction d'un dossier synthétique guidé de 5 à 8 pages (hors annexes et présentation de l'établissement), support de l'entretien. Les points structurant l'écrit : - Description de la séquence d'apprentissage et de la manière dont elle a été élaborée et réalisée. - Description du contexte plus global, de la personne, des évaluations des compétences	Au travers de la séquence d'apprentissage présentée et des questions posées, le jury évalue les critères suivants : - Le candidat montre comment il met en œuvre des méthodes et des outils d'évaluation des compétences professionnelles appropriés aux personnes accompagnées et à leur contexte. - Les objectifs de développement de compétences sont co-construits avec la personne accompagnée et tiennent compte de l'ensemble des paramètres (La singularité de la personne, de son parcours et de son projet, les opportunités offertes au sein et hors de l'ESAT, ...). - Le candidat explicite en quoi le parcours présenté, ses étapes et les actions qui le composent, répond au projet de la personne et à la perspective inclusive. - Le candidat précise la manière dont il partage ses analyses et vérifie la cohérence des objectifs à atteindre en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle. - Le candidat précise la manière dont il partage ses analyses pour enrichir le plan de développement des

- Contribution à l'analyse des situations de travail, des activités professionnelles au sein de l'établissement ou hors les murs, à l'identification des compétences nécessaires à leur réalisation. - Contribution au sein de l'équipe pluriprofessionnelle à la définition de situations d'apprentissage (en situation de travail/en salle, en individuel/en groupe), dans différents contextes (dans son atelier, dans l'établissement, hors établissement, en autonomie) adaptées aux différents statuts (mise à disposition, stage,...) pour l'acquisition des compétences identifiées et des besoins ou attentes au sein de l'établissement. - Contribution à la proposition par l'établissement d'opportunités d'apprentissage. Contribution avec l'équipe pluriprofessionnelle à la construction d'un parcours jalonné de séquences d'apprentissage adaptées au projet professionnel de la personne : - Conduite de situations d'apprentissage s'inscrivant dans une progression pédagogique au sein de l'atelier. - Participation et accompagnement de l'équipe d'encadrement sur les lieux de travail hors établissement dans l'organisation de séquences d'apprentissage. - Contribution à la fidélisation d'un réseau d'établissements protégés et d'entreprises du milieu ordinaire susceptibles d'accueillir des stagiaires sur son territoire.	- afin de repérer les compétences nécessaires à leur réalisation. - Elaborer des séquences d'apprentissage en tenant compte des objectifs co-construits, avec la personne accompagnée et les acteurs concernés, en mobilisant des modalités (en situation de travail, en salle, en individuel, en groupe) et des contextes (dans son atelier, dans l'établissement, hors établissement, en autonomie) adaptés aux différents statuts (mise à disposition, stage, ...). - Se saisir des opportunités d'apprentissage de nouvelles activités, tâches, ou contextes, au sein de l'établissement ou hors les murs pour permettre, aux personnes si elles le souhaitent, de soutenir leurs capacités d'apprentissage, d'adaptation et de transfert de leurs compétences afin d'élargir leur potentiel de choix professionnels. Mettre en œuvre des séquences d'apprentissage dans l'atelier, dans l'établissement ou en dehors en fonction du projet de développement des compétences élaboré avec la personne, mobilisant une progression, des méthodes et supports pédagogiques adaptés, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle et ajuster le parcours en fonction des évaluations réalisées. - Organiser et animer des séquences d'apprentissage s'appuyant sur une progression, mobilisant des méthodes et supports pédagogiques et un type de relation avec la personne, adaptés à ses besoins, ses attentes et à son parcours. - Evaluer l'acquisition des compétences mises en œuvre dans les différentes séquences d'apprentissage avec la personne accompagnée, transmettre les évaluations selon les modalités définies par l'établissement et ajuster le parcours de développement des compétences avec la personne accompagnée et l'équipe pluriprofessionnelle. - Evaluer et ajuster au sein de l'équipe et avec les personnes accompagnées les modalités et outils mobilisés afin d'améliorer les pratiques formatives.	effectuées au préalable et du parcours dans lequel s'inscrit cette séquence. - Evaluation de la situation, résultats obtenus. - Regard critique et propositions d'amélioration. • Le dossier s'accompagne des écrits professionnels représentatifs des compétences du bloc 3 (grilles d'évaluation, référentiel de formation, scénario pédagogique...) - Ces écrits ont été validés par l'établissement : authenticité, confidentialité (anonymat des personnes accueillies...) • Le dossier synthétique et les écrits professionnels sont transmis au jury 1 mois en amont de l'entretien. • La durée de l'entretien oral est de 30 min maximum (5 à 10 minutes de présentation orale, 20 à 25 minutes de questions et réponses avec le jury).	compétences de l'établissement au sein de l'équipe pluriprofessionnelle. - Le candidat explicite sa contribution au sein de l'équipe d'encadrants, à l'analyse du travail et à l'identification des situations d'apprentissage correspondant aux besoins des personnes, dans ou hors de l'établissement. - Les situations d'apprentissage élaborées et leur adaptation en terme d'objectifs, progression, modalités, supports pédagogiques tiennent compte de l'ensemble des paramètres (Besoins identifiés, compétences visées, contextes, acteurs associés...). - Le candidat explicite comment il se saisit des opportunités de nouvelles activités, au sein ou en dehors de l'atelier, afin de soutenir le développement des compétences des personnes accompagnées et d'élargir leurs choix professionnels. - Le candidat explicite en quoi la séquence d'apprentissage, son organisation, son animation, les choix opérés en matière pédagogique sont adaptés au contexte de réalisation, au planning de production, aux objectifs d'apprentissage de la personne et à sa singularité. - Le candidat précise la manière dont il met en œuvre l'évaluation de l'acquisition des compétences de la personne accompagnée. - Le candidat explicite la manière dont il analyse en équipe pluriprofessionnelle l'évaluation partagée avec la personne
---	--	---	---

Soutien à la valorisation et à la reconnaissance des compétences par la personne et son environnement : - Contribution avec l'équipe pluriprofessionnelle et avec les partenaires à la conscientisation par les personnes de leurs compétences et de leur évolution professionnelle. - Contribution à la valorisation, la reconnaissance et la certification de celles-ci par les différents moyens et modalités adaptés.	Contribuer à la valorisation des compétences développées par la personne, à leur reconnaissance, et chaque fois que possible à leur certification, dans une perspective inclusive. - Contribuer avec l'équipe pluriprofessionnelle à la prise de conscience par les personnes et leur entourage personnel et professionnel de leurs compétences et de leur évolution professionnelle en mobilisant toutes les opportunités, modalités, outils. - Contribuer au sein de l'équipe pluriprofessionnelle à l'accessibilité et à la mise en œuvre de processus de valorisation, de reconnaissance et de certification des compétences afin de favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées dans leur parcours par les différents moyens, outils et modalités adaptés.	• Si nécessaire (situations choisies insuffisamment représentatives des attendus du bloc 3 ou ne mettant pas assez en valeur les compétences du candidat), le jury peut, lors de l'entretien, élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celles présentées.	et contribue à l'ajustement de son parcours si nécessaire. - La séquence d'apprentissage, ses modalités et ses outils font l'objet d'une analyse partagée qui permet son amélioration. - Le candidat explicite la manière (opportunités, modalités, outils...) dont il favorise la prise de conscience des compétences développées, par la personne, son entourage personnel et professionnel, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle. - Le candidat explicite la manière dont il contribue aux démarches de reconnaissance et de certification des acquis professionnels (RAE, RSFP, VAE...) et s'assure de leur adaptation (contextes, modalités, outils). - Il explique la manière dont il associe les personnes accompagnées afin qu'elles soient actrices de la démarche de reconnaissance et/ou de certification des compétences.
--	---	---	---